Les attributions

Les décisions de la commission d'attribution des places en crèche sont publiées chaque mois, de manière anonyme, dans cette page. Les codes familles affichés correspondent aux demandes de place qui ont reçu un avis favorable.

Page modifiée le vendredi 12 avril 2024 • Données Ville du Mans

Calendrier

© Ville du Mans

En 2024, les réunions de la commission d'attribution des places en crèche sont programmées aux dates suivantes.

- Le mardi 9 janvier,
- le jeudi 8 février,
- le mardi 19 mars,
- le mardi 9 avril,
- le mardi 21 mai,
- le mardi 18 juin,
- le mardi 10 septembre,
- le mardi 8 octobre,
- le mardi 12 novembre,
- le mardi 3 décembre.

Décisions

Voici les attributions accordées par la commission du 9 avril 2024. La première colonne indique le nom de la structure, la seconde colonne comprend les codes des familles.

– Aucune possibilité d'accueil au sein de nos structures lors de la commission du 9 avril 2024.

Critères

Lorsque vous déposez une demande de place en crèche, chaque famille se voit attribuer des points en fonction de critères définis relatifs à la situation familiale et sociale.

Cette pondération permet une étude priorisée des dossiers en commission d'attribution.

D'autres éléments viennent nuancer l’attribution des places en crèche, pour maintenir un fonctionnement équilibré.

- Les places disponibles dans la structure demandée,
- l'âge de l'enfant,
- la date souhaitée pour l'entrée en crèche,
- le type de contrat demandé.

Pour connaître les conditions d'inscription, reportez-vous à notre page d'informations générales.

10

sessions

C'est le nombre de réunions de la commission d'attribution des places en crèche programmé chaque année.

© Ville du Mans